CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation 1-1531 PORTEE disponible sur



Edité le: 02/07/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

EAU DE NIMES METROPOLE CHRISTINE GRANGE

1349 AVENUE JOLIOT CURIE 30900 NIMES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier: LSE25-81705

Identification échantillon : LSE2506-43432-2 Analyse demandée par : ARS DD DU GARD

N° Analyse: 00186925 **N° Prélèvement**: 00185475

Nature: Eau à la production

Point de Surveillance : LA FONTAINE DU BOUI Code PSV : 0000007778

Localisation exacte : LA FONTAINE DU BOUI
Dept et commune : 30 SAINTE-ANASTASIE

Coordonnées GPS du point (x,y) X: 43,9493265000 Y: 4,3178462000

UGE: 0110 - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NIMES

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Type de visite : AU Type Analyse : CLVYL Motif du prélèvement : CS

Nom de l'exploitant : EAU DE NIMES METROPOLE - SEMN

TSA 11389

30230 RODILHAN

Nom de l'installation : SAINTE ANASTASIE Type : UDI Code : 000380

Prélèvement : Prélevé le 23/06/2025 à 12h00 Réception au laboratoire le 23/06/2025 à 15h00

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / FARYSSY Yacine

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

humaine

Traitement: CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 27/06/2025 à 19h30

| Paramètres analytiques | | Résultats | Unités | Méthodes | Normes | LQ | Limites de qualité | Références de GRAAC |
|--|---------|-----------|--------|--------------------|-------------------------------|----|--------------------|---------------------|
| Mesures sur le terrain Température de l'eau | 11CLVYL | 18.1 | °C | Méthode à la sonde | Méthode interne M_EZ008 v3 | 0 | | 25 |

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 02/07/2025

Identification échantillon: LSE2506-43432-2 Destinataire: EAU DE NIMES METROPOLE

| Paramètres analytiques | | Résultats | Unités | Méthodes | Normes | LQ | Limites de qualité | Références de qualité | |
|--|---------|-----------|--------|-----------------------|----------------------------|-------|--------------------|-----------------------|---|
| COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés | | | | | | | | | |
| Chlorure de vinyle | 11CLVYL | 0.16 | μg/l | Purge and Trap /GC/MS | Méthode interne M_ET105 | 0.004 | 0.5 | | # |

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11CLVYL CHLORURE DE VINYLE (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Arthur RUIZ
Technicien de Laboratoire

